

ACTION URGENTE

SOUDAN. TROIS DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS TOUJOURS DÉTENUS

Cinq des huit défenseurs des droits humains de l'organisation Tracks for Training and Human Development (Tracks) ont été libérés sous caution entre le 30 mai et le 6 juin. Aucun d'eux n'a été inculpé. Les trois autres sont toujours détenus arbitrairement et sans inculpation à Khartoum.

Arwa Elrabie (employée) et Raye Imany Leyla (bénévole) ont été libérées le 30 mai moyennant une caution de 5 000 livres soudanaises (environ 820 dollars des États-Unis). Khuzaini Elhadi Rajab (employé), Shazali Ibrahim El Sheikh (employé) et Al Hassan Kheiry (employé) ont été libérés sous caution également, le 5 et le 6 juin. Khalafalla A. Mukhtar (directeur de Tracks), Mustafa Adam (visiteur appartenant à l'organisation Al Zarqa) et Midhat A. Hamdan (employé), en revanche, sont toujours détenus par le procureur du Service national de la sûreté et du renseignement. Accusés d'infractions portant atteinte à la sûreté de l'État, ils n'ont toutefois pas été inculpés pour l'instant. Ces trois hommes ont pu avoir des contacts avec leur famille. Khalafalla A. Mukhtar, qui souffre d'une pathologie cardiaque, a été autorisé à consulter un médecin de façon périodique. Les huit militants cités s'étaient présentés le 22 mai dans les locaux du Service national de la sûreté et du renseignement, à Khartoum, en réponse à une convocation émise le 19. Ils ont ensuite été déférés au parquet du Service national de la sûreté et du renseignement, où ils ont été détenus.

Le 11 juin, des agents en civil du Service national de la sûreté et du renseignement ont effectué une descente au domicile de Khalafallah A. Mukhtar, ainsi que chez ses frères Haider al Afif et Abaquir al Afif et chez leur mère. Ils ont saisi des documents, notamment des manuels à destination des défenseurs des droits humains. Haider al Afif a été détenu en 5 h 30 et 7 heures du matin dans les locaux du Service national de la sûreté et du renseignement. Il a été menacé par l'un des agents et contraint à signer un document l'obligeant à se présenter à cet endroit en cas de convocation.

Amnesty International estime que le harcèlement incessant, l'arrestation arbitraire et la détention des défenseurs des droits humains concernés ne sont liés qu'au fait que ces personnes exercent pacifiquement leurs droits aux libertés d'expression et d'association ; elle considère donc ces militants comme des prisonniers d'opinion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités soudanaises à libérer immédiatement et sans condition Khalafalla A. Mukhtar, Mustafa Adam et Midhat A. Hamdan ;
- demandez-leur de ne plus harceler les employés de Tracks, leurs collaborateurs et les membres de leur famille ;
- priez-les instamment de leur permettre de voir sans restriction leur avocat et leur famille et de bénéficier de soins médicaux adaptés ;
- engagez-les à remplir les obligations qui leur incombent aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, en particulier à respecter, protéger et concrétiser les droits aux libertés d'association et d'expression.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 AOÛT 2016 À :

Président

Omar Hassan Ahmad al-Bashir
Office of the President
People's Palace
P.O. Box 281
Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Ministre de la Justice

Awad Al Hassan Alnour
Ministry of Justice
P.O. Box 302
Al Nil Avenue
Khartoum, Soudan

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de l'Intérieur
Ismat Abdul-Rahman Zain Al-Abdin
Ministry of Interior
P.O. Box 873
Khartoum, Soudan

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Soudan dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 128/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/af/54/4108/2016/fr/>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SOUDAN. TROIS DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS TOUJOURS DÉTENUS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Tracks for Training and Human Development dispense des formations sur divers thèmes, parmi lesquels les technologies de l'information, le renforcement des capacités et les droits humains, à l'intention du secteur privé et des organisations nationales. Le centre est enregistré auprès du Bureau national de la formation, qui dépend du ministère du Travail. Le harcèlement et les manœuvres d'intimidation visant des employés, des bénévoles et d'autres collaborateurs de Tracks ont débuté en 2015.

Le 26 mars 2015, des agents du Service national de la sûreté et du renseignement ont effectué une descente dans les locaux de Tracks et interrompu un atelier sur la responsabilité sociale. Ils ont saisi tous les ordinateurs portables. Khalafalla A. Mukhtar, le directeur, a été détenu une journée et Adil Ibrahim Bakheit, un formateur indépendant spécialisé dans les droits humains, environ un mois avant d'être libéré sous caution ; chacun a été inculpé de sept infractions en vertu du Code pénal de 1991 : « collusion en vue d'une conspiration criminelle », « atteinte à l'ordre constitutionnel », « guerre contre l'État », « appel à s'opposer à l'autorité publique par la violence ou la force criminelle », « publication de fausses informations » et « usurpation d'un titre de fonctionnaire ». Les accusations de « guerre contre l'État » et d'« atteinte à l'ordre constitutionnel » sont passibles de la peine capitale. Le procureur du Service national de la sûreté et du renseignement chargé des infractions portant atteinte à la sûreté de l'État a enquêté sur les activités de Tracks. Le matériel saisi a été envoyé à des laboratoires de la police scientifique. Le procureur a finalement abandonné les charges retenues contre Khalafalla A. Mukhtar au bout de 11 mois et a restitué le matériel le 24 février 2016.

L'objectif des descentes effectuées aux domiciles de Khalafallah A. Mukhtar, de ses frères et de leur mère était, semble-t-il, de réunir des éléments aux fins de la procédure en cours mais aussi de perturber encore davantage le fonctionnement de Tracks.

Noms : Khalafalla A. Mukhtar, Arwa Elrabie, Khuzaini Elhadi A. Rajab, Raye Imany Leyla, Shazali Ibrahim El Shiekh, Midhat A. Hamdan, Alhassan Kheiri et Mustafa Adam

Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 128/16, AFR 54/4267/2016, 14 juillet 2016